Un procureur sur les casseurs d’extrême gauche : “Impossible de vérifier leur identité dans les délais. Ces procédures mobilisent toute la chaîne judiciaire et engendrent des dégâts collatéraux énormes : des pans entiers de la délinquance sont impactés”

02/05/2023 à 18h14



L’État éprouve des difficultés à judiciariser ses renseignements. Mettre un visage et un nom sur une personne appartenant à un groupe est une chose. Démontrer, pénalement, que cette personne a personnellement commis une infraction en est une autre. Sur le terrain, le problème n°1, c’est l’identification. La plupart des infractions sont commises à l’abri des regards, derrière des parapluies ou des bâches spécialement déployées. Elle rend impossible la capacité de dire avec certitude qui a fait quoi. Sans cela, toute

procédure judiciaire est vouée à l'échec. C'est la loi.

En cas d'interpellation, ils n'ont rien sur eux qui permettent de les tracer ou de les identifier : aucun document, pas de téléphone portable. Pour un (simple) contrôle d'identité, ils donnent tous le même nom : « Camille Dupont ». Pour les forces de l'ordre, impossible de vérifier dans le délai légal où les interpellés peuvent être retenus (quatre heures). « Il est même arrivé que certains sortent de garde à vue (48 h pour les délits de droit commun), sans qu'on sache quelle était leur identité, confie un policier. Ils avaient refusé de se soumettre aux relevés ADN et empreintes digitales. Pour leurs cas, seul un juge de la liberté et de la détention aurait pu les y contraindre. Mais c'était trop long. »

La chaîne judiciaire rennaise (police justice) peut difficilement gérer plus d'une vingtaine de gardes à vue par jour. Dans ces conditions, les procédures liées au maintien de l'ordre usent une bande passante énorme sur des services déjà sous tension. Les dégâts collatéraux sur les affaires courantes sont « énormes ». Selon le procureur, des pans entiers de la délinquance sont impactés.

Le télégramme